



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Rayonnages mobiles à haute densité	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-21HDMS/B	Date 2021-12-09
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-21HDMS	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier hn446.E60HN-21HDMS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-446-80642	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2021-11-25 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-12-13 Heure Normale de l'Est HNE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Garcia Lozano, Quiterie	Buyer Id - Id de l'acheteur hn446
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-2431 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation. - Sollicitation No
E60HN-21HDMS/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-21HDMS

N° de la modif.- Amd. No.
001
N° du dossier - File No.
HN446. E60HN-21HDMS

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN446
N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Cette modification 001 vise à corriger la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement et l'option de prolongation.

Au paragraphe 6.9 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement :

Supprimer :

6.9.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement est de la date d'acceptation de l'arrangement au 31 décembre 2026.

6.9.2 Option de prolongation de la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le titulaire de l'arrangement en matière d'approvisionnement accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement jusqu'à concurrence d'une période supplémentaire d'un (1) an, selon les mêmes conditions.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit au titulaire au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Cette option ne pourra être exercée que par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Année de prolongation un (1) : du 1 janvier 2027 au 31 décembre 2027 inclus.

Insérer :

6.9.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement est de la date d'acceptation de l'arrangement au (*la date sera insérée à l'acceptation de l'arrangement*).

6.9.2 Option de prolongation de la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le titulaire de l'arrangement en matière d'approvisionnement accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement jusqu'à concurrence d'une période supplémentaire d'un (1) an, selon les mêmes conditions.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit au titulaire au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Cette option ne pourra être exercée que par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Année de prolongation : du (*la date sera insérée à l'acceptation de l'arrangement*) au (*la date sera insérée à l'acceptation de l'arrangement*) inclus.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.